

Augmentation de capital réservée aux salariés « Elis for All 2025 »

Puteaux, le 13 novembre 2025

La période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés d'Elis s'est achevée le 2 octobre 2025. 5,8% des salariés établis dans 20 pays du Groupe ont fait le choix de participer soit directement, soit via le FCPE d'Elis, à cette opération, pour une souscription globale de près de 15 millions d'euros.

Mise en œuvre par le Conseil de surveillance d'Elis du 17 décembre 2024 et par le Directoire du 31 juillet 2025, sur la base des délégations consenties par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2024 (France) et du 22 mai 2025 (International), l'augmentation de capital permettait aux salariés du Groupe d'investir dans l'action Elis à un prix unitaire de 16,86 euros correspondant à la moyenne des cours d'ouverture de l'action du 18 août au 12 septembre 2025 décotée de 30%, et en bénéficiant d'un abondement d'Elis égal à une action offerte pour 10 actions souscrites.

Les souscriptions reçues se sont traduites par l'émission, le 13 novembre 2025, de 889 250 actions nouvelles (actions gratuites comprises) d'une valeur nominale de 1 euro, représentant 0,38% du capital, soit un produit global d'émission (prime incluse) de 14 992 755,00 euros. Les actions créées, qui portent jouissance courante, ont été admises aux négociations sur Euronext Paris (ISIN code FR0012435121) le même jour.

Le nouveau capital social s'établit à 237 553 695 euros, divisé en 237 553 695 actions d'un euro nominal.

Par ailleurs, 82 347 actions gratuites au titre de l'abondement de 1 action gratuite pour 10 actions souscrites ont été livrées aux salariés ayant souscrit au moyen d'actions auto-détenues par la Société, dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

Contacts

Nicolas Buron

Directeur Relations Investisseurs, Financement et Trésorerie

Tél : + 33 (0)1 75 49 98 30 - nicolas.buron@elis.com

Charline Lefauchaux

Relations Investisseurs

Tél : + 33 (0)1 75 49 98 15 - charline.lefauchaux@elis.com